

SUBVENTION PUBLIQUE & CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le département s'engage auprès des associations et souhaite valoriser leur démarche citoyenne.

Pour bénéficier d'une subvention, toute association et fondation doit approuver, signer et communiquer le Contrat d'Engagement Républicain (CER) à l'administration à laquelle elle en fait la demande. Au-delà de la formalité administrative, le CER cadre les droits et devoirs des parties prenantes : gouvernance, salarié.es comme bénévoles.

Cette journée permet de faire le point sur les implications concrètes du CER au sein de la vie associative et comment le valoriser dans le cadre d'une demande de subvention.

DATE : 12 décembre 2025

FORMAT : 9h30 à 16h30 en présentiel

PUBLIC : Acteurs associatifs essonniers : dirigeants, salariés ou bénévoles actifs

PROGRAMME

1. MOT DE BIENVENUE
2. LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX CÔTÉS DES ASSOCIATIONS
 1. Présentation de l'équipe départementale et ses services (processus de suivi de demande de subvention)
 2. Présentation de l'offre de la CAF de l'Essonne pour les associations
3. LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN (CER)
Comment le voyez -vous ? Outil ou contrainte ?

Pause déjeuner libre

1. ATELIERS PRATIQUES PAR SOUS-GROUPES : LES USAGES
 1. Quelques principes-clefs via des activités ludiques
 2. Les 7 engagements du CER : comment je valorise mon association ?
2. RETOURS DES ATELIERS & CLÔTURE : mise en commun collaborative et la suite ?